

**NOTIONS**  
**D'**  
**ECONOMIE**

**En PACES 1 – 2014/2015**

**Pr Daniel ORBAN**

# Chapitre 1 – Survol des 3 âges de l'économie.

## A – De l'antiquité grecque à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

\*Les philosophes de la Grèce antique s'interrogent sur le caractère vertueux de l'économie et se préoccupent de la morale liée à l'utilisation de la monnaie (Platon-Aristote).

\*Du XV<sup>ème</sup> siècle au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la position mercantiliste reconnaît un rôle central à l'Etat, place l'économie au service du pouvoir royal et promeut le protectionnisme (Jean Bodin-Jean-Baptiste Colbert).

\*Au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les physiocrates, considérés comme la première école de pensée économique, estiment que « l'ordre naturel », c'est-à-dire la terre, en tant que génératrice de richesses, constitue la base de l'économie (François Quesnay).

\*De la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'école des « classiques » développe la doctrine du libéralisme, celle du « laisser faire », qui fait de l'économie une science consacrée à l'étude des conditions de l'origine et de la répartition des richesses (Adam Smith-Thomas Malthus-Jean-Baptiste Say- David Ricardo).

\*Du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les « socialistes » mènent une riposte contre les thèses des « classiques » en affirmant le principe de la propriété collective des moyens de production, surtout celle du capital (Jean de Sismondi-Charles Fourier-Robert Owen-Pierre-Joseph Proudhon-Karl Marx).

## B – De la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle.

\*Dans les années 1870, les « marginalistes » expliquent les variables économiques par l'utilité marginale qui détermine la valeur d'un bien (Carl Menger-Stanley Jevons-Léon Walras).

\*Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, se développent 2 théories :

-celle de « l'équilibre général », selon laquelle une égalité parfaite entre l'offre et la demande s'opère simultanément sur tous les marchés (Kenneth Arrow-Gérard Debreu-Vilfredo Pareto),

-celle de « l'ultralibéralisme » qui croit que les seuls mécanismes du marché ou la « Main Invisible » peuvent assurer un équilibre général optimal (Friedrich von Hayek).

\*A la suite du krach boursier de Wall Street du 24 octobre 1929, parfois appelé le « jeudi noir », l'économiste américain, John M.Keynes publie, en 1936, un ouvrage intitulé « Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie », dans lequel il renverse le paradigme libéral et son principe d'autorégulation du marché, en estimant que seule l'intervention de l'Etat peut agir sur la demande effective, afin d'assurer le plein emploi, grâce à la redistribution et à l'investissement (Nicholas Kaldor- Michal Kalecki-Joan Robinson).

## C – Depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> jusqu'à nos jours.

\*Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les courants de pensée antérieurs vont être contraints à des compromis afin de s'adapter à de nouvelles réalités, telles que l'apparition de

la mondialisation.

\*A partir de 1945, durant la période dénommée des « Trente Glorieuses », plus exactement celle des « Golden Sixties », apparaît une synthèse classico-keynésienne qui prend le nom de néoclassique, en réponse aux défaillances du marché et en préconisant une voie médiane entre libéralisme et socialisme, celle de l'Etat providence ou de la social-démocratie (Paul Samuelson-John Hicks-Robert Solow-Robert Mundell-Marcus Fleming).

\*En raison de la crise du début des années 1970, deux mouvements remettent en cause l'intervention de l'Etat :

-les « monétaristes » réhabilitent la théorie quantitative de la monnaie afin de relancer l'économie sans inflation par une corrélation entre la masse monétaire et la croissance économique (Milton Friedman),

-les « libéraux » imaginent une nouvelle macroéconomie classique basée sur des anticipations rationnelles des agents économiques par rapport à des « chocs réels », tels que l'apparition de nouvelles technologies (Bob Lucas-Bob Barro-Thomas Sargent-John Muth-Finn Kynland-Edward Prescott-Arthur Laffer-James Buchanan).

\*Depuis la crise économique-financière de 2008, l'autorégulation du marché est battue en brèche, puisqu'il a fallu des interventions massives des Etats pour sauver un marché financier à la dérive, en raison de la liberté de son fonctionnement.

Mais, après un solide désaveu, le libéralisme ne reprendra-t-il pas vigueur dès que les spectres d'une profonde récession, si ce n'est d'un krach, se seront éloignés, au profit d'un souhaitable retour à la croissance ? Affaire à suivre !

**Q1.A quelle période remonte la doctrine du libéralisme économique des penseurs de l'Ecole classique ?**

**Q2.Au début du XXème siècle, au développement de quelle(s) théorie(s) économique(s) assiste-t-on ?**

**Q3.A partir de 1970, qui remet en cause l'intervention de l'Etat en Economie ?**

## **Chapitre 2 – Le fonctionnement économique.**

A – Les 3 grandes opérations.

-La PRODUCTION : elle réalise des biens et des services.

-Les REVENUS : ils rémunèrent ceux qui produisent.

-Les DEPENSES : elles offrent des débouchés à la production.

B – La production.

a)Les acteurs de la production.

- \*Les entreprises non individuelles du secteur marchand (sociétés de divers statuts).
- \*Les administrations publiques, productrices de services non marchands (hôpitaux, collectivités locales, caisses de Sécurité Sociale).
- \*Les entreprises individuelles du secteur marchand (commerces indépendants, artisanat).
- \*Les entreprises financières (banques, assurances).
- \*Les institutions sans but lucratif, productrices de biens et services non marchands (associations caritatives, culturelles, sociales, sportives).

b) Les facteurs de production.

Au nombre de 2, ils doivent obligatoirement être combinés :

- le capital physique ou technique,
- le travail rémunéré.

c) Les mesures de la production.

\*Pour une entreprise = la valeur ajoutée nette, obtenue après déduction des amortissements du capital.

\*Pour une administration publique = la valeur ajoutée fournie aux usagers à partir des coûts.

\*Pour un pays = le produit intérieur brut (P.I.B.) ou le niveau de richesse d'un Etat équivalent à la somme de l'ensemble des valeurs ajoutées + les impôts, et déduction faite des subventions.

Le P.I.B. divisé par le nombre d'habitants permet de calculer le niveau de vie d'une population (la France, au 5<sup>ème</sup> rang mondial avec un P.I.B annuel de +/- 2.000 milliards d'euros, a un P.I.B. par habitant de +/- 28.000 euros par an, soit le 19<sup>ème</sup> rang mondial).

## C – Les revenus et les dépenses.

a) Les revenus des ménages.

\*Revenus primaires = ceux liés à la participation à la production, soit par le travail (salaires), soit par l'apport en capital (patrimoine).

\*Revenus mixtes = les bénéfices des entreprises individuelles (honoraires des professions libérales, dont les professionnels de santé).

\*Revenus de transfert = les prestations sociales versées par l'Etat à partir de financements sous forme de « prélèvements obligatoires » (impôt + cotisations sociales), ainsi que les « prestations de service public » (redistribution).

b) Les revenus des entreprises.

\*Bénéfices ou profits en tant que revenus du capital (solde après dépenses).

c) Les dépenses des ménages.

\*Consommations, soit immédiates, soit de biens durables.

\*Épargne par placements financiers, en vue de précaution, de consommation différée, de constitution de patrimoine mobilier ou immobilier.

d) Les dépenses des entreprises.

\*Rémunérations des actionnaires (dividendes) et des travailleurs (salaires – primes – intéressements – avantages).

\*Paiements des impôts, taxes et cotisations sociales.

\*Remboursements des prêts (principal et intérêts).

\*Financement des investissements, soit matériels (remplacement ou ajout de capacité de productivité), soit immatériels (formation ou publicité).

**Q4. En quoi consistent les grandes opérations du fonctionnement économique ?**

**Q5. Quelle(s) institution(s) produit(s) des services non marchands dans le domaine de la santé ?**

**Q6. Quel(s) est(sont) le(s) facteur(s) de production ?**

**Q7. A quoi correspond le produit intérieur brut (P.I.B.) d'un pays ?**

**Q8. Qu'entend-on par revenus mixtes des professions de santé exerçant en libéral ?**

## **Chapitre 3 – Le marché.**

La loi de l'offre et de la demande, loi de base de l'économie de marché, représente la traduction d'un comportement : la rencontre entre agents offreurs et agents demandeurs.

A – L'offre.

\*Définition : la quantité de biens ou de services que les agents souhaitent vendre en fonction d'un prix donné.

\*Règle : les quantités offertes fluctuent surtout avec le prix, à la hausse comme à la baisse, mais également à cause d'autres variables = les coûts de production, l'évolution des technologies, les anticipations.

B – La demande.

\*Définition : la quantité de biens ou de services que les agents souhaitent acheter en fonction d'un prix donné.

\*Règle : les quantités demandées évoluent en sens contraire par rapport au prix, mais d'autres variables entrent en compte = les revenus, les produits substituables moins chers, les préférences, les anticipations.

## C – La concurrence.

Lorsque les offreurs et les demandeurs ont pris leurs décisions, le prix du marché s'établit dans le respect de la concurrence.

La rencontre entre « l'offre globale » et la « demande globale » détermine le prix de réalisation de l'échange.

Or, cette situation d'équilibre du marché n'existe qu'en cas de concurrence parfaite, condition inexistante, puisque le marché connaît en permanence des déséquilibres, à l'origine, soit de surproductions, soit de pénuries.

Le marché fonctionne donc plutôt dans un cadre de concurrence imparfaite, voulue surtout par les offreurs, ce qui se traduit par la constitution, soit de monopoles d'Etat ou d'innovation, soit d'oligopoles ou cartels.

## D – Les influences sur le marché.

\*Celles des entreprises : si elles vantent les mérites du libéralisme économique, par contre elles s'ingénient à adopter des mesures pour l'entraver (stratégies de taille – stratégies de réduction des coûts par des innovations – stratégies de niche liées à des nouveautés).

\*Celles de l'Etat : il intervient dans la régulation du marché en utilisant des encadrements respectés par tous (Droit commercial – Droit du travail – interdiction de certaines opérations commerciales).

**Q9. Avec quelle(s) variable(s) l'offre fluctue-t-elle ?**

**Q10. Avec quelle(s) variable(s) la demande évolue-t-elle ?**

**Q11. Quel(s) type(s) de déséquilibre(s) peut (peuvent) connaître les marchés ?**

**Q12. Quelle(s) influence(s) existe(nt) sur les marchés ?**

## Chapitre 4 – Le financement de l'économie.

Les échanges entre agents économiques ont besoin de moyens de paiement disponibles afin d'acquérir des produits : les monnaies.

\*Les fonctions économiques de la monnaie = intermédiaire des échanges – étalon de mesure de valeur – réserve de valeur sous forme d'épargne.

\*Les fonctions sociales de la monnaie = cohésion du groupe – facteur de lien social lié à la confiance.

\*Les fonctions politiques de la monnaie = pouvoir du souverain – symbole d'unification des membres d'une communauté.

\*Le marché des changes = marché d'échange de devises au taux de change fixé en continu par la loi de l'offre et de la demande (régime de changes flexibles).

\*La création de la monnaie ou l'augmentation de la masse monétaire = fonction des banques commerciales, mais encadrée par une Banque Centrale, en raison des effets sur l'inflation ou sur la relance de l'activité économique.

\*Les nécessités de financement pourvues par l'épargne ou le prêt = achats des ménages, investissements des entreprises, fonctionnement de l'Etat.

**Q13. Quelle(s) fonction(s) sociale(s) exerce la monnaie ?**

## **Chapitre 5 – Les fluctuations économiques.**

L'économie fonctionne par alternance de cycles courts ou longs d'expansion et de récession : crise/croissance – chômage/plein emploi – inflation/déflation – déficit/excédent.

**Q14. En quoi consiste l'alternance des cycles économiques d'expansion et de récession ?**

## **Chapitre 6 – L'intervention de l'Etat.**

Depuis la seconde moitié du XXème siècle, l'Etat joue un rôle économique et social en menant 2 types de politiques :

- régulation des affaires économiques,
- redistribution des richesses.

A noter que l'Etat doit se comprendre au sens large : administrations centrales, collectivités locales et sécurité sociale.

**A – Les 3 justifications de l'intervention de l'Etat.**

1° Remédier aux défaillances des 3 piliers du marché = production/échanges/consommation, en :

- \*palliant aux conséquences involontaires, positives ou négatives, sur le bien-être des individus qui résultent d'un effet indirect d'une activité économique (influences sur les prix par des externalités),
- \*pourvoyant à l'impossibilité d'une prise en charge de certain types de biens ou de services (biens collectifs – biens communs ou naturels),
- \*neutralisant les distorsions de concurrence (règlementation sur les monopoles – instauration de services publics).

2° Corriger l'instabilité économique provoquée par les cycles, en :

- \*lissant la succession des phases d'expansion et de crise,
- \*écartant le danger des bulles spéculatives.

3° Concrétiser la cohésion sociale par une juste répartition des richesses, en :

- \*corrigeant les inégalités des chances, en raison des niveaux de salaires, de revenus disponibles et de patrimoines,
- \*contrecarrant les conséquences négatives de risques sociaux, grâce à la mutualisation des ressources et de leur répartition à travers la Sécurité Sociale (maladie – maternité – vieillesse).

## B – Les 2 moyens de l'intervention de l'Etat.

### a) La politique économique.

Afin d'éviter la remise en cause des principes fondamentaux de la société, le pouvoir politique dispose de 2 moyens d'influencer l'économie.

\*A court terme, l'Etat peut conduire une politique conjoncturelle (popularisée par Keynes dans les années 1930) qui comporte 2 volets :

- politique budgétaire = soit, modification du montant des recettes par la création de nouvelles ressources financières ou la suppression de certaines, soit, adaptation du volume de dépenses, en les augmentant ou les diminuant,
- politique monétaire = révision des taux d'intérêt directeurs de la Banque Centrale.

\*A long terme, l'Etat peut opter pour une politique structurelle par :

- la réglementation de l'activité économique sous forme de normes (SMIC – mesures de sécurités environnementales et sanitaires),
- la création de services publics d'intérêt général en charge de production de biens ou services de type marchand ou non, le plus souvent sous forme de monopoles, concernant :
  - °des fonctions non marchandes nécessaires à la collectivité (justice – police - défense),
  - °des missions marchandes produites, par choix politique, aussi bien par des entreprises publiques (Poste – Education - électricité), que par des sociétés privées soumises à des réglementations (eau).

### b) La redistribution.

Par le système de protection sociale, l'Etat assure la correction du fonctionnement du marché par une modification de l'allocation ou de la répartition des ressources entre les citoyens.

\*Les formes de la redistribution = références à 2 principes opposés à la logique du marché :

- la solidarité ou la couverture collective contre les risques,
- °soit par l'assurance = protection sociale financée par des cotisations,
- °soit par l'assistance = protection financée par l'impôt,

-la mutualisation des risques sociaux ou leur couverture par l'ensemble de la collectivité, grâce à :

- °soit, la Sécurité Sociale (1945 – modèle corporatiste bismarckien),
- °soit, l'aide sociale (minima sociaux – aide au logement – CMU).

\*Les moyens de la redistribution = utilisation du budget afin de réduire les inégalités :

-en recettes, l'Etat décide de la partie du budget alimentée par les « prélèvements obligatoires » (40% de la richesse produite), répartis en :

- °impôts et taxes, consacrés aux mesures d'assistance,
- °cotisations sociales, destinées au système d'assurance de la protection sociale,

-en dépenses, l'Etat détermine les revenus de transfert ou prestations sociales versées aux ayant-droits, à savoir :

- °les prestations de santé (remboursements de soins et de médicaments),
- °les prestations accidents de travail et maladies professionnelles,
- °les prestations vieillesse (pensions de retraite),
- °les prestations familiales (allocations familiales),
- °les prestations de chômage (allocations de chômage).

La répartition de ces dépenses a connu une évolution au cours des dernières décennies :

- \*baisse des prestations sociales (diminution de la natalité),
- \*augmentation des prestations de santé (coût croissant des soins – allongement de l'espérance de vie),
- \*augmentation des prestations vieillesse (allongement de l'espérance de vie).

## C – Les limites de l'intervention de l'Etat.

De la même façon que le marché ne régule pas toute l'activité économique, l'efficacité de l'Etat est soumise à des contraintes.

a)La contrainte budgétaire.

Depuis 1978, l'Etat vote chaque année un budget en déficit, ce qui a entraîné une dette publique équivalente à + de 90% du P.I.B. (en 2010, la « crise des dettes publiques » en Europe et aux USA a occasionné une forte hausse de l'endettement).

La pression la plus inquiétante concerne la Sécurité Sociale :

- la branche maladie = forte augmentation des dépenses de santé (soins de ville),
- la branche vieillesse = évolutions démographiques (« ratio de dépendance » de 1,7 cotisant pour 1 retraité).

b) La contrainte extérieure.

La mondialisation a fortement développé la concurrence internationale ainsi que l'interdépendance avec de multiples partenaires commerciaux, d'où l'importance majeure de la compétitivité (coût du travail) et les réponses à apporter au « dumping social » et au « dumping fiscal ».

D – Synthèse.

° Du point de vue des justifications :

- Répondre aux défaillances du marché = créer des biens publics.
- Remédier à l'instabilité économique = atténuer les conséquences des crises.
- Assurer la cohésion sociale = corriger les inégalités.

° Du point de vue des moyens :

- Conduire une politique structurelle = réglementation.
- Mener une politique conjoncturelle = régulation.
- Effectuer la redistribution = prélèvements et prestations.

° Du point de vue des limites :

- Respecter les règles du marché = admettre la libéralisation.
- Respecter la contrainte extérieure = réduire le déficit et la dette.
- Respecter la contrainte extérieure = participer à la concurrence internationale.

**Q15. Qu'est-ce qui justifie l'intervention de l'Etat en matière économique ?**

**Q16. A court terme, de quel(s) moyen(s) dispose l'Etat dans le cadre de la politique économique conjoncturelle ?**

**Q17. A long terme, de quel(s) moyen(s) dispose l'Etat dans le cadre de la politique économique structurelle ?**

**Q18. Par la protection sociale, comment l'Etat assure-t-il la redistribution des ressources budgétaires ?**

**Q19. Quels revenus de transfert sont versés aux ayant-droits par l'Etat ?**

N.B. Un cours plus complet sur l'économie porterait également sur des thématiques internationales :

- la mondialisation,
- l'intégration européenne, depuis les Communautés jusqu'à l'Union,
- le libre-échange et le protectionnisme,
- les firmes internationales,
- les institutions commerciales internationales,
- le sous-développement,
- le développement durable.

-----

**GLOSSAIRE.**

Ce glossaire synthétique reprend la plupart des termes utilisés dans le cours, ainsi que quelques termes de base utilisés couramment en économie.

Amortissement : réduction du stock de capital sous le double effet du vieillissement technique et de l'usure.

Anticipations des entrepreneurs : alternances d'optimisme et de pessimisme sur l'état de l'économie qui pourraient influencer le niveau de l'investissement.

Anticipations rationnelles ; hypothèses selon lesquelles les personnes utilisent de façon optimale toutes les informations disponibles, actuelles et prospectives, afin de prévoir l'avenir.

Appréciation : hausse de la valeur d'une monnaie par rapport à d'autres devises sur le marché des changes.

Balance commerciale : recettes d'exportation – dépenses d'importation.

Banque Centrale : institution (souvent indépendante) responsable de la conduite de la politique monétaire.

Bien normal : bien que le consommateur demande en plus grande quantité lorsque son revenu augmente.

Budget équilibré : budget dans lequel les recettes sont égales aux dépenses.

Bulle spéculative : comportement irrationnel de marché qui se traduit par un niveau très excessif de prix d'échanges, par rapport à la vraie valeur des biens ou actifs échangés (bulle immobilière de 2007, à l'origine de la crise financière de 2008).

Capital : fonds permettant l'acquisition du stock d'infrastructures et d'équipements nécessaire à la production.

Choc : modification d'une relation économique, telle que la courbe de la demande ou celle de l'offre.

Cohésion sociale : nature et intensité du lien ou des interactions entre les membres d'une société au sens large, dont l'évaluation repose sur des enquêtes de satisfaction.

Comptabilité nationale : système comptable qui mesure le P.I.B. et ses composantes.

Concurrence : situation dans laquelle les particuliers ou les entreprises sont tellement nombreux que l'action de quelques – uns(es) n'influence pas le prix du marché.

Contrainte budgétaire : limite imposée à la dépense par la recette.

Courbe de demande : relation négative entre le niveau des prix et la quantité demandée sur le marché des biens et des services.

Courbe d'offre : relation positive entre le niveau des prix et la quantité produite sur le marché des biens et des services.

Coût du capital : quantité d'argent à laquelle on renonce pour détenir une unité de capital pendant une période (taux d'intérêt, amortissement, gain ou perte).

Cycle conjoncturel : fluctuations de production, de revenu et d'emploi affectant l'ensemble de l'économie.

Déductibilité fiscale de l'investissement : mesure fiscale qui permet aux entreprises de payer moins d'impôts sur leurs bénéfices, en cas d'acquisition de nouveaux biens de capital.

Déficit budgétaire : écart négatif des recettes par rapport aux dépenses.

Déflation : baisse du niveau général des prix.

Dépenses publiques : biens et services achetés par l'Etat + paiements effectués sous formes de salaires ou de transferts.

Dépréciation : baisse de la valeur d'une monnaie sur le marché des changes, par rapport aux autres devises.

Dépression : récession particulièrement grave.

Désinflation : réduction du rythme de hausse des prix.

Dévaluation : dans un système de taux de change fixes, réduction de la valeur d'une monnaie décidée par la Banque Centrale.

Distorsion de concurrence : perturbation du fonctionnement d'un secteur d'activité concurrentiel provoquée par un facteur extérieur et qui correspond à une entorse aux règles de compétition entre concurrents, en vue d'avantager un ou plusieurs d'entre eux.

Dumping social : concept qui désigne plusieurs situations destinées à attirer des entreprises dans un pays (le fait de profiter des différences de rémunération du travail – l'avantage tiré de protections sociales moins contraignantes – la remise en cause d'avantages sociaux ou salariaux acquis).

Dumping fiscal : fiscalité plus faible d'un Etat par rapport à d'autres en vue d'encourager l'investissement de capitaux étrangers.

Economie ouverte : économie dans laquelle les opérateurs peuvent librement échanger au niveau international des biens et des actifs financiers.

Elimination des variations saisonnières : élimination des fluctuations régulières d'une variable économique associées aux diverses époques de l'année.

Épargne de précaution : épargne suscitée par l'incertitude relative à la longévité de vie ou au revenu futur.

Épargne nationale : somme de l'épargne privée et de l'épargne publique ou revenu de la nation diminué de la consommation des ménages et des dépenses publiques.

Épargne privée : revenu disponible après déduction de la consommation.

Épargne publique : excédent budgétaire résultant de la soustraction des dépenses publiques par rapport aux recettes publiques.

Équilibre : état de pondération entre deux variables opposées, telles que l'offre et la demande.

Équilibre général : simultanéité d'équilibre de tous les marchés de l'économie.

Espèces : total des pièces de monnaie et billets de banque en circulation.

Excédent budgétaire : écart positif entre les recettes et les dépenses publiques.

Exportations : biens et services vendus à d'autres pays en dehors de l'Union européenne.

Exportations nettes : total des exportations moins les importations.

Externalité : création d'un effet externe par l'activité d'un agent économique, procurant à un tiers, sans contrepartie monétaire, une utilité gratuite ou un dommage sans compensation.

Facteur de production : élément qui concourt à la production de biens et de services, tel que le capital et le travail.

Hypothèse du cycle de vie : théorie de consommation qui consiste à utiliser l'épargne et l'emprunt comme moyens de transfert de ressources durant des périodes de vie où le revenu est élevé vers celles où il devient plus faible (âge d'activité vers âge de retraite).

Hypothèse de revenu permanent : théorie de consommation selon laquelle les personnes déterminent leurs achats sur base d'un revenu permanent et recourent à l'épargne comme à l'emprunt afin de lisser leur consommation en réaction à des variations transitoires de revenu.

Identité comptable du revenu national : équation qui indique que le P.I.B. équivaut à la somme de la consommation, de l'investissement, des dépenses publiques et des exportations nettes.

Importations : biens et services achetés à d'autres pays.

Impôts des sociétés : impôts prélevés sur les bénéfices comptables des entreprises.

Indice des prix à la consommation (IPC) : mesure du niveau général des prix établie à partir du coût d'un panier donné de biens de consommation par rapport au coût du même panier durant une année de base.

Inflation : accroissement du niveau général des prix résultant, soit de chocs sur la demande, soit de chocs sur l'offre.

Interventions sur le marché monétaire (open-market) : achat ou vente d'obligations d'Etat par la Banque Centrale afin d'accroître ou de réduire l'offre de monnaie.

Investissement : biens acquis par les particuliers ou les entreprises pour accroître leur stock de capital.

Investissement en stocks : variation de la quantité de matières premières, de fournitures, d'encours de production ou de produits finis qu'une entreprise place en stocks.

Investissement net : montant de l'investissement après remplacement du capital amorti.

Investissement résidentiel : achats de logements neufs pour y vivre ou de biens immobiliers pour les louer.

Investissement fixe des entreprises : acquisition de bâtiments et d'équipements destinés à la production future.

Libéralisme : doctrine qui affirme comme principes suprêmes, la liberté et son corollaire, la responsabilité individuelle, et qui revendique la limitation du pouvoir étatique.

Liquide : monnaie utilisable comme moyen d'échange ou pour effectuer des transactions.

Macroéconomie : étude de l'économie dans son ensemble.

Main Invisible : expression signifiant que les actions guidées par l'intérêt personnel sont de nature à contribuer à la richesse de la collectivité.

Marché boursier : marché sur lequel s'échangent les actions.

Mercantilisme : courant de pensée (XVI<sup>ème</sup> – XVIII<sup>ème</sup> siècle) qui prône le développement économique par l'enrichissement de la nation au moyen du commerce extérieur et par des mesures protectionnistes défensives .

Microéconomie : étude des marchés et des agents économiques individuels.

Modèle classique : théorie économique basée sur la double hypothèse que les prix et les salaires s'ajustent instantanément pour assurer l'équilibre des marchés et que la politique monétaire n'a aucune influence sur les variables.

Modèle d'équilibre du marché : théorie économique qui développe l'hypothèse d'un libre ajustement des prix afin d'équilibrer l'offre et la demande.

Modèle keynésien : théorie économique basée sur la double hypothèse que les salaires et les prix ne s'ajustent pas instantanément pour assurer l'équilibre des marchés et que la production ainsi que l'emploi sont déterminés par la demande.

Mondialisation : également appelé « globalisation », il s'agit d'un processus qui comporte l'interdépendance des économies ainsi que l'expansion des échanges et des interactions humaines.

Monétarisme : doctrine selon laquelle les variations de l'offre de monnaie représentent le déterminant essentiel des fluctuations économiques, ce qui, a contrario, signifie que la stabilité de l'offre de monnaie assure celle de l'économie.

Monnaie : stock de moyens de paiement utilisé à des fins de transactions.

Moyen d'échange : monnaie universellement acceptée dans les échanges commerciaux.

Mutualisation : mise en commun de services offerts par des collectivités afin d'optimiser l'accès à des moyens ainsi que leur rentabilité.

Nouvelle économie classique : école de pensée qui explique les fluctuations économiques en s'appuyant sur les hypothèses du modèle classique.

Nouvelle économie keynésienne : école de pensée qui estime que l'explication des fluctuations économiques passe par l'acceptation du rôle d'imperfections microéconomiques, telles que la rigidité des prix et des salaires.

Obligation : document représentant une reconnaissance de dette porteuse d'intérêt dans le chef de son émetteur, soit une entreprise, soit l'Etat.

Paradigme : modèle cohérent de vision qui repose sur une base définie afin d'exprimer la façon dont un système a été conçu ou de donner un aspect novateur à un projet.

Politique budgétaire : choix de l'Etat en matière de fixation des niveaux de dépenses et de recettes.

Politique de stabilisation : politique destinée à limiter, à court terme, les fluctuations économiques.

Politique expansionniste : politique qui stimule la demande, le revenu réel et l'emploi.

Politique monétaire : choix de la Banque Centrale au sujet de l'offre de monnaie.

Population active : pourcentage de la population totale en âge de travailler, qu'elle ait un emploi ou soit en recherche d'emploi.

Prix des facteurs : rémunération d'une unité de facteur de production (capital ou travail).

Produit intérieur brut (P.I.B.) : résultat final des activités des facteurs de production mis en œuvre dans un pays, ce qui représente la somme des revenus et des impôts, moins les subventions.

Produit national brut (P.N.B.) : il résulte de l'addition du P.I.B. et des rentrées nettes de revenus de facteurs de production provenant de l'extérieur d'un pays.

Profit : part des recettes conservées par les propriétaires d'entreprise après rémunération de tous les facteurs de production et paiement des impôts.

Protectionnisme : politique interventionniste de l'Etat visant à protéger ses producteurs contre la concurrence internationale par divers types de barrières, telles que les droits de douane ou les normes.

Ratio de dépendance : rapport qui correspond à la partie de la population dépendante des autres pour sa prise en charge, autrement dit, le rapport entre inactifs et actifs qui versent des cotisations sociales.

Récession : période plus ou moins longue de baisse de l'activité économique.

Réévaluation : dans un système de taux de change fixes, actuellement remplacé par un système de taux de change flexibles, augmentation de la valeur de la monnaie décidée par la Banque Centrale.

Réserves : monnaie que les banques reçoivent en dépôt et qu'elles n'affectent pas à des prêts.

Réserves excédentaires : réserves détenues par les banques au-delà du coefficient des réserves obligatoires.

Réserves obligatoires : niveau minimum de réserves imposé par la Banque Centrale.

Restriction du crédit : limitation du montant pouvant être emprunté auprès des institutions financières.

Revenu disponible : revenu après paiement des impôts.

Revenu permanent : revenu que les personnes s'attendent à conserver à l'avenir.

Revenu de transfert : versement issu des mécanismes de redistribution de l'Etat, sous formes de prestations familiales et de sécurité sociale, d'allocations de chômage, de pensions de retraite, d'aides sociales, de revenus minima.

Rigidité des prix : absence d'ajustement des prix pour équilibrer l'offre et la demande.

Rigidité des salaires : absence d'ajustement des salaires pour équilibrer l'offre et la demande.

Rupture de stocks : incitation des entreprises à détenir des stocks afin d'éviter de se retrouver dans l'incapacité de répondre à une évolution imprévue de la demande.

Salaire : rémunération d'une unité de travail.

Stagflation : situation de baisse de la production et de la hausse des prix.

Stock : variable mesurée en termes de quantité à un moment donné.

Stratégie de niche : tactique d'entreprise visant à cibler sa production et son segment de clientèle, au lieu de se maintenir sur un marché large et très concurrentiel.

Système bancaire avec réserves fractionnaires : procédé utilisé par les banques pour ne conserver en réserves qu'une partie de leurs dépôts.

Système bancaire avec réserves intégrales : procédé dans lequel les banques conservent en réserves l'intégralité de leurs dépôts.

Taux d'activité : pourcentage de la population active en âge de travailler.

Taux de change : taux auquel un pays effectue ses transactions monétaires sur les marchés internationaux.

Taux de change fixes : prix prédéterminé par la Banque Centrale pour acheter ou vendre de la monnaie nationale en échange de devises étrangères (système remplacé par le taux de change flexibles ou flottants).

Taux de change flexibles ou flottants : taux dont la Banque Centrale accepte les variations en fonction des conditions du marché d'échange des monnaies.

Taux de change nominal : taux auquel une monnaie s'échange contre les autres devises.

Taux de chômage : fraction inoccupée de la population active.

